Partage de biens communs

Références du dossier

Dossier:

Date de signature : 10/05/2022

Rédacteur:

Saisie

Date envisagée de l'acte : 10/05/2022

Cadre d'intervention de la liquidation Partage

Divorce par consentement mutuel

Fiscalité de la liquidation

L'une des parties bénéficie-t-elle de l'aide juridictionnelle dans le cadre

OUI

Les frais du partage sont-ils incorporés dans la liquidation ?

OUI

Biens immobiliers

Nombre de biens immobiliers partagés ?

1

Bien Immobilier - Article 1

Valeur PP:

d'un divorce?

500000 €

Biens mobiliers

Nombre de biens mobiliers partagés ?

0

Passif

Nombres de sommes au passif?

0

Emoluments de formalités et Débours

Emolument de formalités HT :

800,00 €

Débours :

200,00 €

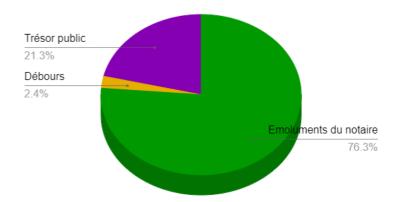
Total des droits et frais

Emoluments du notaire : 6 328,00 €

Débours : 200,00 €

Trésor public : 1 766,00 €

Montant des frais : 8 294,00 €



Détail des frais

Emoluments du notaire - C.com. Art. A 444-121

4,837% sur $6500,00 \in =$ 314,41 € 1,995% sur $10500,00 \in =$ 209,48 € 1,330% sur $43000,00 \in =$ 571,90 € 0,998% sur $440000,00 \in =$ 4 391,20 €

Total: 500 000,00 €

Total des émoluments réglementés : 5 486,99 €

Dépôt Art.229-1 du Code civil - C.com A444-173-1 Tableau 5-222 : 41,20 €

Récapitulatif et calcul de la TVA

Total HT des émoluments du notaire : 5 528,19 €

Emoluments de formalités (HT) : 800,00 €

Total HT : 6 328,19 €

TVA: 1 265,64 €

Total TTC : 7 593,83 €

Débours

Débours : 200,00 €

Trésor public

Taxe de publicité foncière :

Exonération (CGI art. 1090 A-I)

CSI (art. 879 du CGI):

0,10% sur 500 000,00 € = 500,00 €